

Khaled Nezzar  
Algérie, Echec à une régression  
programmée  
Publisud, 2001  
pp 166-169

A partir du 30 décembre, l'armée avait pris sa décision. Elle ne pouvait se résoudre à voir le FIS disposer de la majorité absolue au Parlement. Par ailleurs, aux alentours du 3 janvier, la période de préparation politique et militaire des élections fut retardée car le scrutin avait été entaché d'irrégularités - un million de cartes d'électeurs n'avaient pas été distribuées volontairement - et s'était déroulé au milieu des intimidations des militants FIS. Avec 26% des voix seulement, les islamistes disposaient de 188 sièges au premier tour et se trouvaient en ballottage très favorable dans de nombreuses circonscriptions. Aux yeux de l'opinion, ce résultat ressemblait à une supercherie concoctée avec le pouvoir. Le résultat de la consultation législative du 26 décembre 1991 aurait été tout autre si le Bureau politique du FLN n'avait pas imposé le mode de scrutin majoritaire à l'Assemblée nationale, s'opposant au projet gouvernemental qui prévoyait un scrutin proportionnel intégral au niveau de la wilaya. Grâce à ce mode de scrutin, le FIS disposait de la majorité des sièges acquis au premier tour et s'assurait une majorité de plus des deux tiers au second, alors que le FLN, avec la moitié des voix du FIS, n'obtenait que près d'un vingtième des sièges du FIS, moins que le FFS qui n'avait réalisé que le tiers des voix du FLN. Ces résultats stupéfiants rendaient encore plus précaire le processus démocratique, dénoncé de plus belle par les représentants du FIS

avant et après le premier tour, dans ses fameux slogans ! « Pas de démocratie ! », « L'Etat islamique, par l'urne ou le fusil », (Bi Essandouk aou bil bendoukia). L'angoisse augmentait contre toute attente, y compris dans une partie de l'électorat FIS, avec le compte à rebours du 2<sup>e</sup> tour qui devait se tenir le 16 janvier. Un parti ne disposant que d'un tiers des voix allait pourtant imposer un diktat irréversible au pays. L'on s'acheminait inéluctablement vers une guerre civile où s'affronteraient des catégories opposées de la population, les uns croyant venu le moment de réparer des infortunes subies, les autres craignant à tort ou à raison pour leurs biens, leurs libertés et leur vie même. Que ferait L'Armée Nationale Populaire face à ce dilemme ? Cela demeurerait la grande inconnue.

L'Algérie devenait le point de mire du bassin méditerranéen et du monde arabe. Nous sentions, en tant que militaires, combien la situation était périlleuse. La presse rendait un écho négatif des élections. Des représentants de partis politiques et des personnalités connues venaient nous faire part de leur profonde inquiétude. L'éventualité de mesures extrêmes visant à maintenir l'ouverture démocratique et à préserver l'Etat républicain était retenue. Les aspects pratiques, politiques et militaires avaient été envisagés. Heureusement la démission du président Chadli nous évita d'y recourir.

Plus qu'une décision de morale politique, l'arrêt du processus électoral était pour nous un dilemme qui perturbait chacun d'entre nous au plus profond de sa conscience. D'abord, par rapport à notre pays et à notre idéal. Certes arrêter le processus, c'était contrevenir, sur un plan purement formel, au déroulement légal d'un scrutin décidé par des autorités légitimes. Cependant, au niveau de la signification profonde des choses, il était parfaitement clair que l'arrêt du processus devenait un impératif de survie de la démocratie naissante, de l'ordre public et de l'Etat national. De l'analyse de la situation engendrée par les agissements du FIS, il ressortait que c'était la seule thérapie applicable à une maladie qui risquait d'être fatale à l'Algérie. Il ne s'agissait, en aucune façon, de privilégier la politique du tout sécuritaire.

A la veille de sa mise en œuvre, la majeure partie des dirigeants du bassin méditerranéen fut avisée des changements qui allaient intervenir dans les heures qui suivaient. J'avais néanmoins décidé de ne pas en avertir le président François Mitterrand, ayant compris qu'il avait adhéré aux thèses du FIS. Le président français avait eu deux contacts consécutifs au téléphone avec Chadli Bendjedid au lendemain de sa démission. Chadli ne pouvait rien dire de plus à son homologue que ce qu'il nous avait déjà dit, à savoir qu'encore une fois l'armée aurait la charge de rétablir la situation. Mitterrand a simplement prouvé qu'il s'était trompé une fois de plus sur les aspirations fondamentales du peuple algérien. Certains de ses cadres dirigeants laissaient croire que l'arrêt du processus électoral était une atteinte à l'évolution démocratique. C'était parfaitement le contraire ! L'arrêt des élections assurait la survie de la marche vers la démocratie.

Au lendemain du premier tour, un conseil des ministres s'était tenu sous la présidence du chef du gouvernement, Sid-Ahmed Ghazali, pour décider des mesures à prendre et en particulier de l'arrêt du processus. Pris par un travail effréné, je me présentai avec une barbe de trois jours. Je connaissais la position de Ghazali pour avoir eu à en débattre auparavant avec les militaires. Le chef du gouvernement fit un tour de table. Larbi Belkheir et Abou Bakr Belkaïd é mirent un avis catégorique sur la démission de Chadli. Je fus impressionné par Brahim Chibout qui fondit en larmes au milieu de son exposé. Il reconnut « aux frères de l'armée », le mérite d'avoir pris la décision historique de faire barrage à la menace islamiste. Ali Haroun, en homme résolu, tint ces propos : « Dans la vie des peuples, comme dans la vie des hommes, il est des moments décisifs. Nous devons, à tout prix, éviter au pays de tomber dans un obscurantisme moyenâgeux et dans une dictature théocratique ! » Mme Leïla Aslaoui, après avoir émis un avis favorable, se rapprocha de moi, une fois la séance levée, pour me serrer la main, tremblante d'émotion. Je tiens à signaler que Belkaïd et Haroun nous avaient apporté un soutien indéfectible tout au long de la semaine infernale et avaient participé à l'élaboration de certains documents. La fameuse lettre de démission que Chadli avait lue à la télévision le

soir même avait été rédigée par le général Touati et par Ali Haroun. Elle lui avait été soumise à titre de proposition avant d'être avalisée par le président.

De son côté, le Conseil constitutionnel fut d'un apport inestimable car il veilla à ce que notre action ne débordât jamais le cadre de la Constitution. Constatant la vacance du pouvoir et le fait que l'intérim ne pouvait être assuré légalement par le président du Conseil constitutionnel, il remit les rênes du pays au Conseil de sécurité, présidé par le chef du Gouvernement, en présence du président de la Cour suprême, M. Teguaia, du ministre de l'Intérieur, le général Larbi Belkheir, du ministre de la Justice, M. Benkhelil et de moi-même, ministre de la Défense nationale. Ali Haroun était là aussi, eu égard à sa participation active au règlement de la crise et à sa qualité de juriste.

Le ministre de la Justice, tétanisé, brilla par son indécision au moment où nous recherchions l'unanimité. Larbi Belkheir, au contraire, voyant que l'aboutissement des discussions tardait, frappa du point sur la table à plusieurs reprises : « Si vous ne le faites pas, j'ordonnerai dès demain aux walis d'arrêter le processus ! ». Après débat, l'arrêt du processus électoral fut proclamé.